



## Carte séjour vie privée et familiale I313-11-7°

Par **nouredine**, le **10/06/2013** à **13:33**

bonjour. je viens de recevoir mon dossier de la régularisation de la préfecture qui me demande des justificatifs comme: -liens conservés avec la famille au pays

-condition d'existence en France  
comment le prouver ???  
MERCI.

Par **amajuris**, le **10/06/2013** à **14:07**

bjr,  
la préfecture veut savoir si vous avez encore des liens familiaux, professionnels avec votre pays d'origine.  
les conditions d'existence je pense que la préfecture veut connaître si vos ressources sont stables et suffisantes, vos conditions de logement...etc..  
généralement cela se fait au moyens des quittances de loyer, de feuille de paies.  
cdt

Par **nouredine**, le **11/06/2013** à **13:47**

bonjour amatjuris et merci d'avoir répondu .  
sinon ma question est comment prouver les liens avec ma famille restée au pays,c'est ce que me demande la préfecture? Pour le reste étant en situation irrégulière, je ne vois pas

comment je pourrais avoir des bulletins de paie???